

Sources : INSEE et Répertoire National des Associations.
Traitement R&S.

Les associations de droit local

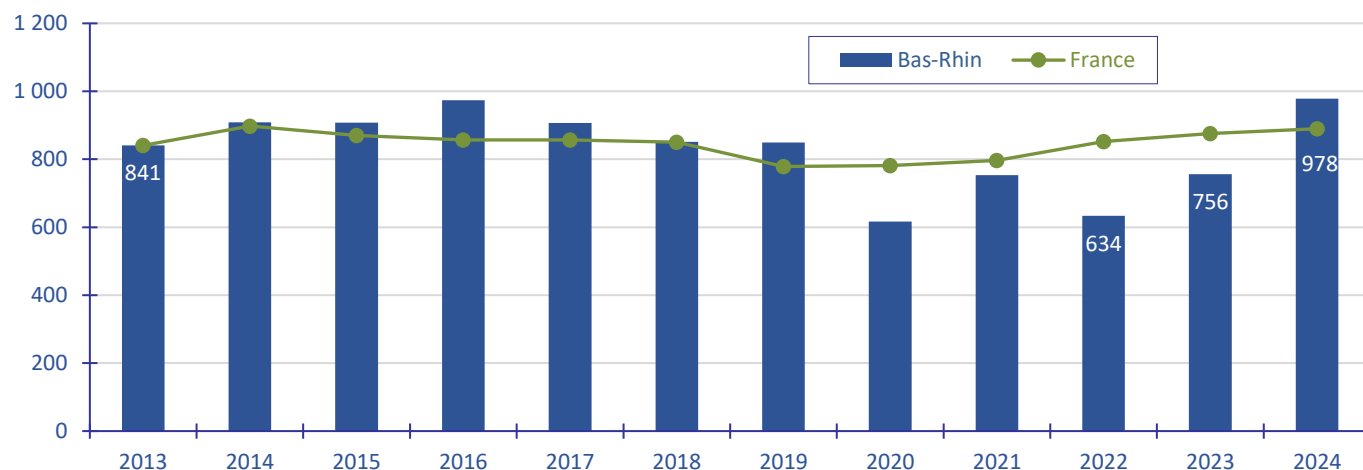
Les associations qui ont leur siège social dans l'un des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ne relèvent pas de la loi de 1901 mais de celle de 1908, reprise dans le code civil local issu de la loi allemande.

On distingue **3 types d'associations** :

- **Les associations de fait** : des regroupements formels sans reconnaissance officielle.
- **Les associations non inscrites, prévues par le code civil local et dont la capacité juridique est restreinte** : elles ne peuvent pas recevoir de subventions, de dons, de legs, elles ne peuvent pas employer de salariés...
- **Les associations inscrites** : elles possèdent une capacité juridique plus étendue que les associations reconnues d'utilité publique de la loi 1901 : elles peuvent agir en justice, acquérir des biens mobiliers et immobiliers, vendre des produits et des services, recevoir des dons et des legs... Le nombre de membres fondateurs doit être au minimum de sept pour créer une association de ce type. Les analyses qui suivent portent sur ces associations.

Les créations d'associations dans le département

Les créations doivent être inscrites au registre des associations qui est tenu par les tribunaux d'instance. Elles doivent ensuite faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et non au journal officiel, comme les associations relevant de la loi de 1901. Depuis le 5 novembre 2024, [un portail](#) de consultation, création et gestion des associations d'Alsace-Moselle est ouvert. Cette année encore, le suivi des créations, présenté ici sur les douze dernières années, repose sur la consultation de chacun des tribunaux d'instance du département.



Source : Tribunaux d'instance d'Haguenau, Molsheim, Schiltigheim, Strasbourg, Illkirch, Saverne et Sélestat. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2013.

L'évolution du nombre des créations dans le Bas-Rhin est proche de la tendance nationale jusqu'en 2019, hormis le pic de 2015. Elle s'en écarte ensuite avec un repli plus marqué en 2020, année de la crise sanitaire, suivi d'une reprise nette dès 2021. Depuis, le département retrouve des niveaux comparables à ceux d'avant-crise.

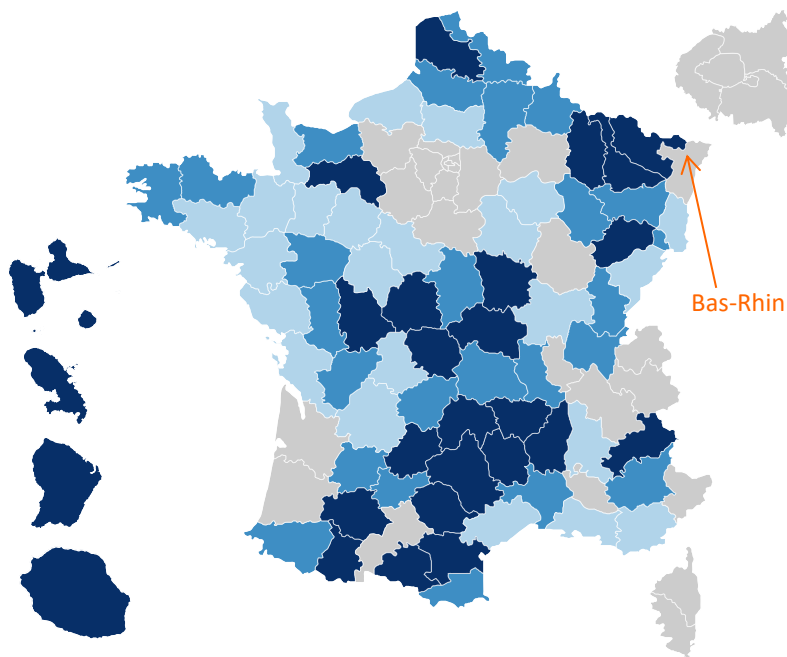
Combien d'associations et de bénévoles dans le département ?

On connaît la date de naissance d'une association mais on connaît rarement la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Une prudente fourchette s'appuie sur différentes sources complémentaires dont le Répertoire National des Associations. On peut ainsi évaluer le **nombre d'associations actives** dans le département **entre 23 000 et 25 000**. Elles portent des projets et mènent des actions dans de multiples domaines. Dans le secteur sportif, assez bien cerné et suivi chaque année par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, on compte **2 620** clubs appartenant à des fédérations agréées qui ont délivré **287 560** licences, en 2024.

La question est plus délicate encore concernant **le nombre de bénévoles**. Depuis 2010, les enquêtes triennales IFOP – France Bénévolat – R&S, prolongées par trois enquêtes IFOP-R&S depuis 2023, assurent un suivi à partir d'une définition précise. Ces dernières ont confirmé un retour progressif à la situation d'avant-crise et permettent d'estimer **entre 260 000 et 285 000** le nombre de bénévoles, dans le département, en 2025.

L'emploi associatif : un enjeu social et économique fort

Encadrées et soutenues par des bénévoles, **31 980** personnes sont salariées dans les **2 430** associations employeuses du département. Parmi elles, **1 119**, soit **46 %** (48 % en moyenne nationale), ont moins de trois salariés, et **146** associations, souvent actives dans le domaine sanitaire et social, comptent plus de cinquante salariés.



Toutes ces associations, dans leur diversité, animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux, et ils ne se délocalisent pas.

Ils représentent aujourd'hui **8 %** des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département (9 % en moyenne nationale).

- Plus de 11,4 %
- De 10,0 % à 11,4 %
- De 8,5 % à 9,9 %
- Moins de 8,5 %

Sources : URSSAF et MSA. Données 2024. Traitement R&S.

Une diversité d'activités

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	10,4	12,1
Sport	4,1	5,5
Santé	5,5	7,7
Social	52,6	48,7
Loisirs	0,8	1,3
Culture	2,1	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	12,3	12,2
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	12,2	9,9
Total	100,0	100,0

Parmi ces **31 980** salariés travaillant dans les associations du département, on en compte proportionnellement davantage dans le secteur social qu'au plan national, et moins dans les autres domaines.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z.

Sources : URSSAF et MSA. Données 2024.

Zoom sur le secteur social

Plus d'un emploi associatif sur deux relève du secteur social et s'adresse à des publics fragiles.

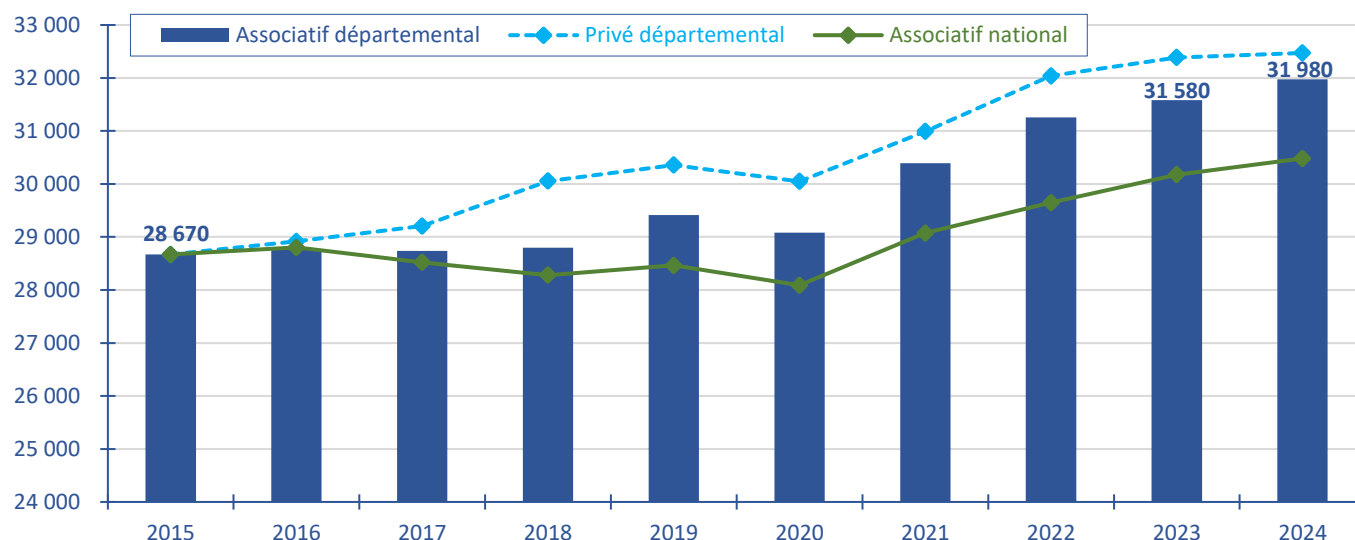
L'hébergement social, l'accueil de jeunes enfants et l'accueil d'enfants et d'adolescents sont davantage développés dans le département, par rapport aux repères nationaux.

(1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Hébergement médicalisé	9,8	9,5
Hébergement social	12,5	9,9
Aide à domicile	5,1	7,7
Accueil de personnes âgées	0,6	0,7
Aide par le travail	6,6	6,9
Accueil de jeunes enfants	6,1	2,4
Accueil d'enfants handicapés	0,5	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	2,2	0,8
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	9,2	9,4
Ensemble du secteur social	52,6	48,7

Regards croisés sur les évolutions de l'emploi

Les effectifs associatifs du département sont ici rapprochés de l'effectif associatif national, d'une part, et de l'effectif de l'ensemble privé du département, d'autre part.



Sources : URSSAF et MSA. Les deux courbes sont reconstituées en tendance à partir de 2015 pour être comparées à l'histogramme du département.

Stable jusqu'en 2018, autour de 29 000 salariés, l'emploi associatif dans le Bas-Rhin connaît un sursaut en 2019 et rejoint les tendances favorables du secteur privé départemental. La reprise post-crise sanitaire est soutenue et se poursuit après 2021, comme au plan national. En 2023 et 2024, les effectifs avoisinent 32 000 salariés.

Guid'Asso, réseau national d'appui à la vie associative locale

Le réseau Guid'Asso propose un **service gratuit d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement** pour que chaque association, employeuse ou non, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, puisse trouver près de chez elle des réponses à ses questions.

Le réseau, composé de plus de 2 000 structures de proximité (associations, collectivités locales, institutions) dans toute la France, est en cours de structuration en Île-de-France, Grand-Est, Martinique et Guyane, en 2025.



Plus d'infos sur Guid'Asso : <https://www.associations.gouv.fr/guid-asso>

www.associations.gouv.fr

Des informations pratiques : les démarches, des exemples et des modèles de statuts, de règlements intérieurs, un accès aux formalités en ligne, les points ressources près de chez vous...

Des sources documentaires : informations juridiques et fiscales, guides pratiques, données et publications sur la vie associative, bibliographie...

www.recherches-solidarites.org

Des publications au plan national et régional, avec des sources et une méthodologie identiques, autorisant les rapprochements avec celles des départements.

Des enquêtes régulières pour donner la parole aux acteurs associatifs, dirigeants et bénévoles, et informer les pouvoirs publics sur les mesures de soutien les plus adaptées.